
Maîtrise en philosophie (avec mémoire)

3

Directeur(trice): Stéphane Courtois
CPCS - Philosophie
819 376-5013

Bureau du registraire
1 800 365-0922 ou 819 376-5045
www.uqtr.ca

4**3****2**

Grade: Maître ès arts (M.A.)

Crédits: 45

Présentation

En bref

Le programme s'appuie ainsi sur l'étude des grandes traditions philosophiques et de certains secteurs privilégiés de la réflexion contemporaine (sur le langage, l'éthique et la culture en particulier) pour déboucher sur l'application concrète de la philosophie à des questions d'intérêt public.

Le programme de maîtrise entend favoriser l'approfondissement des connaissances dans trois champs privilégiés de la philosophie : étude de textes importants, culture et langages ainsi éthique et société. Les activités de séminaire, le projet dirigé et le séminaire avancé permettent en particulier aux étudiants de partager activement les préoccupations de recherche du corps professoral et de développer, dans un encadrement souple et personnalisé, leurs propres questionnements et leurs propres habiletés.

Le laboratoire sur l'histoire et la pensée modernes et la Chaire de recherche du Canada en éthique féministe sur la vulnérabilité et les injustices structurelles offrent en outre des possibilités au niveau de l'initiation à la recherche et de l'intégration des étudiants dans des projets de recherche subventionnés. L'intervention de conférenciers, la tenue de séances d'information sur les recherches en cours et d'autres activités similaires servent de compléments de formation.

Avenir: Carrière et débouchés

Ce programme se donne pour objectifs de rendre l'étudiant apte à enseigner la philosophie au niveau collégial, à entreprendre des études doctorales en philosophie et à contribuer au développement de la société en utilisant les ressources qu'offre la philosophie pour analyser, évaluer et critiquer les problématiques sociales qui sont saillantes dans le monde contemporain.

Atouts UQTR

Ce programme permet aux étudiants d'obtenir une bourse Universalis Causa

La recherche dans le domaine

Pour de l'information sur les ressources professorales et la recherche, veuillez consulter le site du Département de philosophie et des arts.

Admission

Trimestre d'admission et rythme des études

Automne, hiver, été.

Ce programme est offert à temps complet et à temps partiel.

Conditions d'admission

Études au Québec

Base universitaire

Être titulaire d'un baccalauréat ou l'équivalent en philosophie, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 (sur 4,3) ou l'équivalent;

OU

Être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline connexe pertinente au programme, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 (sur 4,3) ou l'équivalent et avoir réussi (dans le cadre de ce programme ou non) au moins 30 crédits de premier cycle universitaire en philosophie avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 (sur 4,3) ou l'équivalent.

Candidats avec une moyenne entre 3,0 - 3,2:

Les candidats sont admissibles définitivement si les conditions suivantes sont satisfaites:

- ou bien il y a augmentation nette de la moyenne dans la dernière tranche du baccalauréat;
- ou bien le candidat a eu une formation subséquente à l'obtention du baccalauréat (ex.: stages fructueux dans des projets de recherche, études libres poursuivies avec succès dans la discipline concernée) ou il a de l'expérience pertinente (ex.: enseignement satisfaisant de la discipline dans une institution reconnue), ce que les lettres de référence peuvent attester.

Ces candidats sont admissibles conditionnellement à la réussite, avec une moyenne de 3,2, d'au plus deux cours d'appoint s'il n'y a pas augmentation nette de la moyenne dans la dernière tranche des cours du baccalauréat et si le candidat n'a pas de formation subséquente ni d'expérience pertinente. Les cours d'appoint doivent être acceptés comme tels par le comité d'études de cycles supérieurs en philosophie. Ils seront choisis selon les besoins de l'étudiant en fonction du programme de maîtrise.

Candidats avec une moyenne entre 2,8 - 3,0:

Les candidats sont admissibles conditionnellement à la réussite, avec une moyenne de 3,2, d'au plus deux cours d'appoint s'il y a augmentation nette de la moyenne dans la dernière tranche des cours du baccalauréat ou si le candidat a une formation subséquente ou une expérience pertinente (cf. 1.1). Les cours d'appoint doivent être acceptés par le Comité d'études de cycles supérieurs. Ils seront choisis selon les besoins de l'étudiant en fonction du programme de maîtrise.

S'il n'y a pas augmentation de la moyenne de la note dans la dernière tranche des cours du baccalauréat, et si le candidat n'a pas de formation subséquente, ni d'expérience pertinente, il est refusé.

Dans une situation exceptionnelle (ex.: lettres de recommandation particulièrement éloquentes, etc.) et après examen du dossier complet, un candidat pourrait être admis conditionnellement à la réussite, avec une moyenne de 3,2, de cours d'appoint acceptés par le Comité selon les besoins de l'étudiant en fonction du programme de maîtrise.

Un candidat avec une moyenne inférieure à 2,8 est refusé définitivement.

Base expérience

Posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente.

Études hors Québec

Base études hors Québec

Être détenteur d'un grade de premier cycle universitaire (baccalauréat nord-américain, licence, selon le système LMD, un diplôme de master 1) ou avoir réussi une formation jugée équivalente par le comité d'admission en philosophie, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 12/20 ou l'équivalent;

OU

Être titulaire d'un diplôme équivalent dans une discipline connexe pertinente au programme, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 12/20 ou l'équivalent et avoir réussi (dans le cadre de ce programme ou non) au moins 30 crédits de premier cycle

universitaire en philosophie avec une moyenne cumulative d'au moins 12/20 ou l'équivalent.

Candidats avec une moyenne entre 11,5/20 et 12/20 :

Les candidats sont admissibles définitivement si les conditions suivantes sont satisfaites:

- ou bien il y a augmentation nette de la moyenne dans la dernière tranche de la scolarité;
- ou bien le candidat a eu une formation subséquente à l'obtention du baccalauréat (ex.: stages fructueux dans des projets de recherche, études libres poursuivies avec succès dans la discipline concernée) ou il a de l'expérience pertinente (ex.: enseignement satisfaisant de la discipline dans une institution reconnue), ce que les lettres de référence peuvent attester.

Ces candidats sont admissibles conditionnellement à la réussite, avec une moyenne de 3,2, d'au plus deux cours d'appoint s'il n'y a pas augmentation nette de la moyenne dans la dernière tranche des cours du baccalauréat et si le candidat n'a pas de formation subséquente ni d'expérience pertinente. Les cours d'appoint doivent être acceptés comme tels par le comité d'études de cycles supérieurs en philosophie. Ils seront choisis selon les besoins de l'étudiant en fonction du programme de maîtrise.

Candidats avec une moyenne entre 11/20 et 11.5/20 :

Les candidats sont admissibles conditionnellement à la réussite, avec une moyenne de 3,2 sur 4,3 , d'au plus deux cours d'appoint s'il y a augmentation nette de la moyenne dans la dernière tranche des cours du baccalauréat ou si le candidat a une formation subséquente ou une expérience pertinente (cf. 1.1). Les cours d'appoint doivent être acceptés par le Comité d'études de cycles supérieurs. Ils seront choisis selon les besoins de l'étudiant en fonction du programme de maîtrise.

S'il n'y a pas augmentation de la moyenne de la note dans la dernière tranche des cours du baccalauréat, et si le candidat n'a pas de formation subséquente, ni d'expérience pertinente, il est refusé.

Dans une situation exceptionnelle (ex.: lettres de recommandation particulièrement éloquentes, etc.) et après examen du dossier complet, un candidat pourrait être admis conditionnellement à la réussite, avec une moyenne de 3,2 sur 4,3 de cours d'appoint acceptés par le Comité selon les besoins de l'étudiant en fonction du programme de maîtrise.

Un candidat avec une moyenne inférieure à 11/20 est refusé définitivement.

Base expérience

Posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente.

Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours optionnels (15 à 18 crédits)

Quinze à dix-huit crédits parmi les blocs d'activités suivants :

Bloc 1 Séminaires consacrés à l'étude de textes importants

- PHI6029 Séminaire d'histoire de la philosophie ancienne et médiévale
- PHI6030 Séminaire d'histoire de la philosophie moderne
- PHI6031 Séminaire d'histoire de la philosophie analytique
- PHI6032 Séminaire d'histoire de la phénoménologie et de la philosophie existentielle
- PHI6070 Séminaire de métaphysique

Bloc 2 Culture et langages

- PHI6009 Philosophie du langage
- PHI6034 Epistémologie des sciences humaines
- PHI6035 Herméneutique
- PHI6047 Philosophie de l'art
- PHI6060 Projet de rédaction en philosophie

Bloc 3 Ethique et société

- PHI6041 Philosophie et société québécoise

PHI6045	Éthique et rationalité
PHI6046	Théories de la justice
PHI6048	Éthique appliquée
PHI6061	Théories et méthodes de délibération éthique

Bloc 4 Cours pratique

PHI6042	Projet dirigé
PHI6049	Séminaire avancé I
PHI6059	Séminaire avancé II

Cours complémentaires (0 à 3 crédits)

Selon le nombre de cours optionnels suivis, au plus 3 crédits de 1er ou de deuxième cycle dans un autre programme. Le choix de ce cours requiert l'approbation du responsable de programme.

Crédits de recherche (27 crédits)

Pour réussir son programme l'étudiant doit réaliser un travail de recherche comptant pour 27 crédits.

Travail de recherche

Mémoire (27 crédits)

Le mémoire doit témoigner de l'aptitude du candidat au travail scientifique et à une pensée philosophique personnelle. Il sera évalué par un jury formé de trois professeurs. Lorsque le jury en aura recommandé l'acceptation (avec ou sans corrections), le mémoire sera soutenu devant le jury en question. La soutenance pourra être privée ou publique, selon le choix du candidat. À l'occasion de la soutenance, le jury ne demandera pas de corrections nouvelles qui n'auraient pas été identifiées dans les rapports écrits.

Autres renseignements